

BIBLIOTHEQUE



DE MOUSCRON

www.bibliotheque-mouscron.be

Guide

DU

LECTEUR

Le mot de l'Echevin



Le premier guide du lecteur, c'est son livre. Qu'il soit documentaire, éducatif, de fiction ou de référence, le livre maîtrise son lecteur et le mène là où il le veut. Le lecteur n'a qu'à suivre.

Pourtant cette guidance ne suffit pas : le lecteur a besoin non seulement d'un guide mais qu'on lui indique aussi à qui se confier. Les livres sont tellement innombrables, les lecteurs tellement différents, leurs recherches tellement multiples qu'une bibliothèque, si riche soit-elle, ne suffit jamais. De là ce guide des guidés, ce fil d'Ariane du dédale des livres et de leurs temples, les bibliothèques. Pour gagner du temps, ne rien ignorer et puiser au tréfonds, suivez le guide !

Michel Franceus
Echevin des Affaires Culturelles
Président de la bibliothèque

Table des matières

● Introduction	2
● Le Bibliobus	3
● Comment vous inscrire ?	4
Qui ?	4
Comment ?	4
Combien ?	5
● Empruntez	6
Droit de prêt	6
Durée	6
Renouvelez vos prêts	6
En cas de retard	7
Réservez un document	7
Rendez vos documents là où vous le souhaitez	7
● Reproduction des documents	8
● Votre bibliothèque et vous	8
Catalogue collectif hainuyer et prêt inter	9
La bibliothèque chez vous	10
● De chez vous : nos services en ligne	10
WebOpac	10
● Et vous pourquoi venez-vous ?	14
Des services spécifiques	16
Service jeunesse	16
Service adultes	17
Salle de lecture	18
Espace Public Numérique (EPN)	19
Ludothèque	19
● La charte des collections	20
● Règles de vie collective	23

Introduction



Tout usager du fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la Bibliothèque Publique de Mouscron est soumis au présent règlement auquel il s'engage à se conformer.

La bibliothèque Publique de Mouscron est un opérateur direct du réseau public de la lecture.

Vous trouverez en feuillet libre les différents lieux accessibles à tous.

Chaque entité propose une section adultes et une section jeunesse.

Une salle de lecture et un département CD audio vous accueillent à Mouscron, 20 rue du Beau-Chêne et à Dottignies, 35 rue Julien Mullie.

Une ludothèque existe à Mouscron, 20 Rue du Beau-Chêne.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition de l'utilisateur, pour l'aider dans ses recherches et le conseiller pour une meilleure utilisation des services offerts.

La Bibliothèque Publique de Mouscron dispose d'un site Internet :

www.bibliotheque-mouscron.be

et rejoignez-nous aussi sur

facebook

Le Bibliobus



La bibliothèque s'est enrichie depuis peu d'une nouvelle antenne un peu particulière car mobile.

C'est un concept nouveau et performant pour la Bibliothèque Publique de Mouscron : il s'agit d'un bibliobus qui contient environ 1500 documents pour adultes et enfants : romans, documentaires, BD et même des romans audio. Il circule depuis peu dans Mouscron.

Il propose les mêmes services qu'une bibliothèque : inscription, prêt, retour, et recherche aux mêmes conditions que celles en vigueur dans les autres bibliothèques de l'entité mouscronnoise.

Vous trouverez en feuillet libre la liste des arrêts et horaires du Bibliobus.



Comment vous inscrire ?

Qui ?

1. L'inscription est ouverte à tous, résidents de Mouscron ou non.
2. La bibliothèque Publique de Mouscron accorde un abonnement particulier NOMINATIF aux associations, collectivités diverses, ainsi qu'aux éducateurs, enseignants, animateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles pour l'emprunt de livres destinés à des groupes.

Comment ?

1. Pour préparer votre venue à la bibliothèque, vous pouvez, sur le site de la Bibliothèque Publique de Mouscron : www.bibliotheque-mouscron.be, télécharger et imprimer le bulletin d'inscription. Il suffit de remplir ce dernier, de nous le donner le jour de l'inscription avec les documents indispensables justifiant votre identité et votre domicile ainsi qu'une photo récente.
2. L'inscription est matérialisée par un passeport lecture personnel envoyé à votre domicile permettant l'accès à tous les services et à tous les points du réseau. Le titulaire du passeport lecture est responsable de celui-ci et de l'usage qui peut en être fait par une tierce personne. Tout changement d'adresse et de situation, toute perte ou vol de la carte doivent être signalés immédiatement dans une bibliothèque du réseau.
3. La personne doit être présente au moment de l'inscription. Toutefois en cas d'impossibilité (maladie, handicap,...) elle pourra être inscrite par un tiers. Celui-ci devra produire les mêmes documents que ceux indiqués ci-dessus au point 1.



Collectivités et enseignants

Une inscription nominative sera établie sur présentation d'une convention dûment complétée par la collectivité ou l'établissement scolaire qui emploie le demandeur. C'est le titulaire du passeport lecture, désigné par la collectivité ou l'établissement scolaire, qui est responsable des dommages ou de la disparition des documents. La Bibliothèque Publique de Mouscron se tournera vers lui pour demander le remplacement ou le remboursement des documents. Cette convention est téléchargeable et imprimable sur notre site. Elle est aussi disponible dans les bibliothèques du réseau.

Combien ?

1. L'inscription est valable un an, à compter de la date d'inscription.
2. L'usager doit, selon la catégorie dans laquelle il se situe, s'acquitter d'un droit d'inscription :
 - Jeune de 0 à 18 ans : **GRATUITÉ D'INSCRIPTION.**
 - Etudiant de plus de 18 ans, domicilié dans l'entité de Mouscron et suivant un enseignement de plein exercice : **GRATUITÉ D'INSCRIPTION (la gratuité sera appliquée sur présentation de la carte d'étudiant en cours de validité ou d'un justificatif de sa situation).**
 - Demandeur d'emploi domicilié dans l'entité de Mouscron: **GRATUITÉ D'INSCRIPTION (la gratuité sera appliquée sur présentation d'un justificatif de sa situation).**
 - Personnes de plus de 18 ans : **5€ de cotisation annuelle.**
 - Collectivités et établissements scolaires dont le siège est situé dans l'entité de Mouscron : **GRATUITE D'INSCRIPTION**
3. Toutes les personnes inscrites doivent, en vertu de l'arrêté royal du 25 avril 2004, s'acquitter pour chaque année civile, de la taxe du droit d'auteur qui s'élève à :
 - $1\text{€} + 6\% \text{ TVA} = 1.06\text{€}$ pour les + de 18 ans
 - $0.50\text{€} + 6\% \text{ TVA} = 0.53\text{€}$ pour les - 18 ans

Cette taxe est réclamée par Reprobel aux bibliothèques

Reprobel est la société de gestion chargée de la perception et de la répartition des droits à la rémunération pour le prêt public.

Empruntez !

Droit de prêt :

- Le prêt est consenti aux usagers régulièrement inscrits et en ordre de cotisation.
- Le passeport lecture doit être présenté pour tout emprunt de documents.
- Le prêt des documents est consenti à titre individuel. L'usager est responsable de tous les documents enregistrés sur son passeport lecture.
- les conditions d'emprunts sont les suivantes ;

Type de documents	Prêt pour 14 jours	Prolongation pour 14 jours
Ouvrages de fiction et documentaires jeunesse	gratuit	0.30€
BD jeunesse	0.30€	0.30€
Livres adultes	0.30€	0.30€
Audio livres	0.30€	0.30€
CD multimédia (méthodes de langues)	0.50€	0.50€
Revue-périodiques	0.30€	0.30€
CD audio	1€	1€
Jeux	1€	1€

- **Gratuité d'emprunts et de prolongations** (demandées de manière explicite) pour les collectivités et enseignants.

Durée :

- La durée de prêt est de 14 jours.
- **L'usager doit après chaque emprunt exiger le bon de prêt reprenant les titres empruntés et la date à laquelle les documents doivent être restitués.**

Renouvelez vos prêts :

- Le prêt peut éventuellement être renouvelé sous réserve que le document ne soit pas sollicité par un autre usager. La prolongation du prêt peut se faire soit

lors de votre passage dans une des bibliothèques du réseau, par téléphone ou par internet. La prolongation des nouveautés n'est pas consentie. Le bibliothécaire, sous l'autorité de la direction, se réserve le droit de ne pas prolonger les nouveautés.

- Toute prolongation est payante et enregistrée d'emblée pour deux semaines.
- Exigez toujours que vous soit remis ou envoyé (**PAR MAIL EXCLUSIVEMENT**) le bon cumulatif de votre prolongation. Lors du retour des documents, munissez-vous de votre bon de prêt ou de prolongation, afin que toute contestation de votre part puisse être étayée.
- **Sans ce bon cumulatif de prêt, ce sont les données du système informatique qui feront foi.**

En cas de retard :

- En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend les dispositions utiles pour en assurer le retour :
 - Afin de permettre une meilleure circulation des documents entre les abonnés, tout retard dans la restitution des documents entraînera le paiement de **0.12€** par document et par jour de retard. Une lettre de rappel sera envoyée systématiquement au delà du 10^{ème} jour de retard et dont les coûts postaux et administratifs sont à la charge du lecteur : **0.80€** par courrier.
 - Tant qu'un usager n'a pas restitué un document dans les délais prescrits, ou acquitté une pénalité exigée, il cesse de bénéficier des services de l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Réservez un document :

- Vous pouvez réserver vos documents sur place ou par Internet. La réservation n'est toutefois pas possible pour les nouveautés.
- Les réservations des nouveautés sont laissées à l'appréciation des bibliothécaires.

Rendez vos documents là où vous le souhaitez :

- Le retour des documents, à l'exception des jeux et des prêts enregistrés dans les bibliothèques des Blommes et de la Frégate, s'effectue dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Reproduction des documents

- Les usagers peuvent acquérir la reproduction d'extraits de documents libres de droits appartenant aux bibliothèques du réseau.
- Les copies ou impressions sont faites par le personnel.
- Les photocopies et impressions à partir de sites Internet et de Cédéroms sont payantes.
- Les photocopies et impressions sont délivrées à usage privé du copiste.

Photocopies et Impressions		
	A4 noir et blanc	0.15€
	A4 noir et blanc recto verso	0.25€
	A4 couleur	1.00€
	A4 couleur recto verso	1.50€
	A3 noir et blanc	0.30€
	A3 noir et blanc recto verso	0.45€
	A3 couleur	2.00€
	A3 couleur recto verso	3,00€

Votre bibliothèque et vous

- En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'utilisateur devra rembourser ou remplacer le même document en se conformant aux indications fournies par le personnel de la bibliothèque. C'est la valeur d'achat neuf du document qui sert de référence pour le remboursement. En aucun cas, le lecteur ne se réservera le droit de choisir le document à remplacer.
- En cas de document épuisé, la bibliothèque peut demander le rachat d'un document de remplacement de même valeur. L'utilisateur se conformera alors aux indications fournies par le personnel de la bibliothèque.
- L'emprunteur doit restituer les documents dans leur intégralité. Il devra procéder au remboursement ou au remplacement du document intégral en cas d'élément manquant.
- En ce qui concerne les mineurs, le choix des documents empruntés se fait sous la responsabilité de leurs parents.

- La responsabilité du personnel ne peut en aucun cas être engagée par le choix des documents empruntés par des mineurs.
- Les documents et leurs conditionnements (boîtiers, pochettes, boîtes de jeux,...) doivent être rendus complets et en bon état. Il convient que vous vérifiez avant l'emprunt que le contenu corresponde bien au conditionnement. Le personnel procédera à la même vérification lors du retour des documents.
- Les documents sonores sont exclusivement prêtés pour un usage privé. La reproduction et la diffusion publique de ces documents sont formellement interdites. La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.
- L'usager doit prendre soin des documents qu'il consulte ou qu'il emprunte.

Catalogue collectif hainuyer et prêt inter

- Le catalogue collectif est le fruit de la volonté des bibliothécaires hainuyers d'offrir à un maximum de lecteurs, un accès facile et rapide à une information la plus complète possible.
- Le catalogue est accessible sur le net : <http://bookle.hainaut.be/>
- Le catalogue collectif hainuyer constitue un outil commun et regroupe les collections de nombreuses institutions de la province de Hainaut.
- Le catalogue permet de repérer un ouvrage, un article de revue, un dictionnaire ou tout autre document et de le localiser.
- Vous pouvez ensuite faire une demande de «**prêt inter**» auprès des tables de prêts des bibliothèques du réseau.
- La demande de prêt inter se fait uniquement par le bibliothécaire.
- La bibliothèque Publique de Mouscron vous préviendra de sa disponibilité par mail ou par téléphone.
- Le document sera tenu à votre disposition durant deux semaines.
- Passé ce délai, il sera restitué à la bibliothèque propriétaire.
- Les conditions d'emprunts sont celles en vigueur à la Bibliothèque Publique de Mouscron.
- **Pas plus de 5 documents par lecteur.**
- **Pas plus de 2 prolongations pour chaque document.**

La bibliothèque chez vous

Si vous êtes dans l'impossibilité temporaire ou permanente de vous déplacer, la Bibliothèque Publique de Mouscron vous propose un service de prêts à domicile gratuit. Nous venons vous ramener votre lecture et nous chargeons de la reprendre la quinzaine qui suit. Les conditions d'inscriptions et de prêts sont les mêmes que dans les structures du réseau.

De chez vous : nos services en ligne

Web Opac

Introduction :

- Vous recherchez le dernier roman d'un auteur, vous souhaitez voir ce que contient le catalogue sur un sujet. Exemples : l'eau, vous devez réunir les articles récents sur la Birmanie,... Les différentes options du catalogue vous permettent de mener à bien votre recherche, qu'elle soit simple ou complexe, de cibler rapidement le document dont vous avez besoin ou d'explorer les ressources documentaires des bibliothèques du réseau.
- Le catalogue vous permet de localiser les exemplaires des documents et de consulter leur disponibilité.
- Consultez également votre compte usager ! Si vous êtes régulièrement inscrit à la Bibliothèque Publique de Mouscron, vous pouvez désormais accéder aux services usagers en ligne.
- Après vous être identifié, vous pouvez consulter vos données personnelles : les documents que vous avez empruntés, leurs dates d'échéance,...
- Les usagers régulièrement inscrits peuvent effectuer en ligne les prolongations et réservations de leurs documents. Toutefois les réservations des nouveautés ne sont pas autorisées.

Mais comment ça marche ? :

- **Vous voulez savoir si nous possédons un document dans nos sections ?**

Vous avez accès au catalogue dans les différentes sections de la bibliothèque (Jeunesse, adultes et salle de lecture).

Sur Internet via le site de la bibliothèque à l'adresse www.bibliotheque-mouscron.be dans l'onglet «Catalogue».



Vous cherchez un documentaire jeunesse par exemple sur les bateaux :

En requête, tapez **bateaux**, choisissez **Sujet** dans Tous les champs et enfin en sous-localisation cliquez sur **DOJ – Documentaires jeunesse**.

Une liste de livres apparaît. Vous voyez directement à droite si le livre est en prêt ou non.

Cliquez ensuite sur le livre qui vous intéresse pour en savoir un peu plus à son sujet, concentrons-nous sur le bas de la page de description :

Numéro de notice bibliographique: 109906				
Cote de rangement	En prêt jusqu'au	Réservations	Date dernier retour	Code-barres
1. Bibliothèque HERSEAUX Documentaires jeunesse 629 BRO B	-	0	18-11-2008	310520
2. Réserve Jeunesse Documentaires jeunesse 629 BRO B	-	0	20-05-2010	142342

Ces informations vous indiquent que le livre est présent dans deux bibliothèques différentes : 1 exemplaire se trouve à Herseaux, l'autre se trouve en Section jeunesse à la bibliothèque rue du Beau-Chêne.

Les informations **DOJ 629 BRO B** vous indiquent où vous allez trouver le livre.

629 correspond au rayon dans lequel est rangé le livre.

BRO correspond aux trois premières lettres du nom de l'auteur.

B correspond à la première lettre du titre.

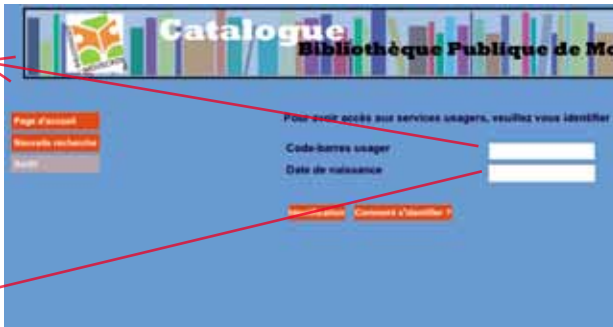
- **Vous voulez réserver un document :**

Avant de pouvoir réserver un document il faut d'abord vous **identifier** sur le catalogue.



Ci dessous, l'écran d'identification

Dans ce champ, introduisez votre **numéro de lecteur** qui se trouve sur votre passeport-lecture.



Introduisez ici votre date de naissance : **JJ/MM/AAAA**

Vous avez maintenant ouvert une session à votre nom sur notre catalogue. Pour réserver un document il suffit de faire la recherche comme expliqué plus haut et de cliquer sur le bouton **réservez**.

Lorsque vous avez cliqué sur le bouton, une nouvelle boîte de dialogue s'ouvre en vous demandant dans quelle bibliothèque vous souhaitez retirer le document, si celui-ci est présent dans plusieurs localisations ? Dans le cas contraire le document devra être retiré dans la bibliothèque sélectionnée par le système informatique. Ensuite cliquez sur **réserver le livre**.



Et voilà ! Votre réservation est enregistrée dans notre système informatique.

Si le document que vous souhaitez est emprunté, il faudra attendre le retour de celui-ci pour le récupérer en section. Par contre si l'ouvrage est présent dans la bibliothèque, celui-ci sera à votre disposition à l'ouverture.

Les documents vous attendent pour une période de 7 jours calendrier. Passé ce délai, les documents seront remis en circulation.

Et vous, pourquoi venez-vous ?

Je cherche et je trouve.

En circulant dans les rayons ou en consultant le catalogue, vous accéderez à l'ensemble des collections mises à votre disposition. Amateurs de musique, passionnés de littérature, chercheurs ou bricoleurs, la Bibliothèque Publique de Mouscron répond à vos envies avec une collection importante de documents à consulter ou à emprunter.

Les documents que vous cherchez :

Romans, livres audio, guides de voyages, essais, beaux livres, bandes dessinées, mangas, manuels, albums, documentaires, méthodes d'apprentissage de langues étrangères, CD audio, jeux,... des nouveautés aux grands classiques.

L'information au jour le jour :

La presse nationale et régionale sur papier et en ligne, des magazines et revues spécialisées, des archives papier ou en ligne. Ces outils sont dépouillés et le résultat de ce dépouillement est injecté dans le catalogue de la Bibliothèque Publique de Mouscron.

Consultations multimédia :

- Dans certaines bibliothèques du réseau, Internet est accessible.
- Les accès sont gratuits.
- L'utilisation des postes de consultation d'Internet est réservée aux lecteurs inscrits régulièrement.
- Afin de permettre l'utilisation optimale des postes multimédias, leur consultation peut être limitée dans le temps.
- Les usagers ne concourant pas à la recherche documentaire (messagerie, jeux, conversation en ligne, vidéo) peuvent être interdits par le personnel en fonction de l'affluence.
- Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels sur les postes de consultation ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration.
- Les bibliothécaires proposent une sélection de liens vers des sites intéressants pour leurs usagers. Cependant ils ne peuvent en aucun cas garantir la qualité des informations qui figurent dans les sites recensés.
- L'utilisation d'une clé USB est autorisée après vérification de celle-ci auprès du bibliothécaire.
- Pour les enfants de moins de 12 ans, l'utilisation d'Internet se fait sous la responsabilité et avec l'accord préalable des personnes détentrices de l'autorité parentale.



Je participe à la vie culturelle :

De nombreuses manifestations sont organisées dans les différents endroits de la ville de Mouscron : conférence, projections, expositions, rencontres, spectacles, ateliers. La bibliothèque Publique de Mouscron met en exergue les collections dont elle dispose et qui sont en corrélation avec la programmation du moment.

Des services spécifiques

Missions de la Bibliothèque Publique de Mouscron

- La bibliothèque publique doit tendre à l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture.
- Promouvoir le livre, le jeu, la musique et les lectures.
- Contribuer à l'éducation permanente, à l'information, à l'activité culturelle et aux loisirs de tous les citoyens dans le respect du pacte culturel.
- Mettre à disposition du public le plus large choix de livres, de jeux et de documents multimédia.
- Développer un fonds documentaire encyclopédique destiné à l'étude, à la recherche, à la lecture plaisir et à la formation permanente.

SERVICE JEUNESSE:

Localisation

Il existe un secteur jeunesse dans chaque bibliothèque du réseau ainsi que dans le bibliobus qui dessert les quartiers de Mouscron.

Collection

Une grande variété de livres est proposée pour les jeunes : livres cartonnés pour les tout-petits, albums, romans, documentaires, BD, mangas, Livres-CD et des documents en langue néerlandaise.

Animations régulières

- Des rendez-vous toute l'année pour les classes de la maternelle au secondaire.
- Des rendez-vous tous les mercredis durant l'année scolaire pendant lesquels une animatrice raconte des histoires.
- des goûters lectures «Kes-tu lis ?» s'adressant aux ados.
- «Lis avec bébé» : moment de découverte et d'éveil aux livres pour les tout-petits et leurs parents.



IMPORTANT : Toutes les animations proposées sont gratuites à l'exception du rendez-vous du mercredi. Elles sont annoncées chaque trimestre dans le Tamtam Biblio ou sur le site : www.bibliotheque-mouscron.be
Pour certaines animations, en raison du nombre de places limitées, il est nécessaire de s'inscrire.

SERVICE ADULTES:

Localisation

Il existe un secteur adultes dans chaque bibliothèque du réseau ainsi que dans le bibliobus qui dessert les quartiers de Mouscron.

Collection

Le secteur adultes, ce sont des romans en tous genres, des documentaires, BD, des livres en grands caractères, des livres audio, des mangas, des témoignages, des méthodes d'apprentissage de langues étrangères, etc...

Animations régulières

- Des petits-déjeuners lecture tout au long de l'année.
- Le Festival du Premier Roman de Chambéry.
- Des soirées poésies.
- Des rencontres littéraires



IMPORTANT : Toutes les animations proposées sont gratuites. Elles sont annoncées chaque trimestre dans le *TamTam biblio* ou sur le site : www.bibliotheque-mouscron.be

Pour certaines animations, en raison du nombre de places limitées, il est nécessaire de s'inscrire.

SALLE DE LECTURE :

Localisation

La salle de lecture se trouve à la bibliothèque rue du Beau-Chêne au 3^{ème} étage.

Collection et services

Le rôle de cette section est d'offrir aux usagers la possibilité de consulter des ouvrages dits de «référence» dans tous les domaines de la connaissance.

On y trouve notamment un grand nombre d'encyclopédies et de dictionnaires. En plus des ouvrages de référence, les utilisateurs peuvent consulter la plupart des grands titres de la presse périodique. Les différents quotidiens nationaux et locaux sont également proposés en lecture. Tous ces documents sont à consulter sur place.



La salle de lecture propose le prêt de revues (une vingtaine de titres) et des CD audio.

Centre de documentation :

Constitué uniquement de dossiers de presse, le centre de documentation offre aux usagers une multitude d'articles de presse découpés et classés selon les différents thèmes abordés.

Pour l'étudiant, ce service constitue une véritable «mine d'or» car l'actualité y est constamment suivie.

Ici non plus, le prêt n'est pas autorisé mais la possibilité de photocopier les articles de presse existe. Le service de photocopies est payant.

Animations régulières

- des animations proposées aux écoles et groupes sur la recherche documentaire papier et virtuelle.
- Dédabiblio : découverte de la bibliothèque et de son fonctionnement.

IMPORTANT : Certaines animations sont payantes. Elles sont annoncées chaque trimestre dans le TamTam biblio ou sur le site :

www.bibliotheque-moucron.be

Pour certaines animations, en raison du nombre de places limitées, il est nécessaire de s'inscrire.



ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN) :

Localisation

La Bibliothèque Publique de Mouscron dispose de deux espaces publics numériques : la salle de lecture, rue du Beau-Chêne et la bibliothèque de Dottignies.

Services

Les espaces publics numériques (EPN) ont pour mission de favoriser l'accès du grand public aux nouvelles technologies. Moteur de recherche, blog, web, découverte de contenu Internet selon vos centres d'intérêts, logiciel et autoformation,... vous sembleront enfin accessibles.

LUDOTHÈQUE

Localisation

La ludothèque est attenante à la section jeunesse, rue du Beau-Chêne, et est accessible aux mêmes heures.

Collection

C'est plus de 1000 jeux de société pour petits et grands que la ludothèque de Mouscron vous propose. Un ludothécaire est à votre disposition pour vous guider dans vos choix de jeux, vous conseiller et répondre à vos questions.

Animations Régulières

- des séances d'animations pour les enfants de 7 à 12 ans le jeudi des vacances scolaires **«JeuDiJeux»**
- des soirées jeux pour les ados-adultes.



IMPORTANT : Toutes les animations proposées sont gratuites.
Elles sont annoncées chaque trimestre dans le **TamTam biblio** ou sur le site :
www.bibliotheque-mouscron.be

**Pour certaines animations, en raison du nombre de places limitées,
il est nécessaire de s'inscrire.**

Charte des collections

La bibliothèque publique de Mouscron est constituée en ASBL depuis 1982. Elle reçoit des subsides de la Communauté française, de la Province du Hainaut et principalement de la ville de Mouscron. La présente Charte des collections présente les objectifs généraux de la bibliothèque et les grands principes de constitution des collections.

1. Le réseau et ses missions

1.1 Objectifs principaux

La bibliothèque est ouverte à tous et met à disposition de ses utilisateurs des collections récentes et variées dans le but d'intéresser, dans le cadre de sa mission d'éducation permanente, le public le plus large dans le respect du pacte culturel.

La bibliothèque est constituée en un réseau de sept implantations fixes et une circulante destinées à toucher un public géographiquement plus éloigné.

2. Les collections

nous distinguons :

2.1 Les collections en libre-accès :

Les imprimés : dans leur grande majorité, ces documents peuvent être empruntés. Ce sont des albums, bandes dessinées, romans, documentaires, livres en grands caractères, livres en néerlandais, colisthématisés, livres en exemplaires multiples, ainsi qu'une partie des revues. Les ouvrages de références, encyclopédies, journaux ainsi que certaines revues sont réservés à la consultation sur place.

Les documents électroniques : ces documents sont disponibles en salle de lecture dans l'Espace Public Numérique, il s'agit d'Internet et de bases de données consultables en ligne (Pressbanking, Cairn...)

Les autres supports que nous proposons au prêts sont : les CD audio, les livres audio, méthode d'apprentissage de langues étrangères. Les jeux : jeux de société et de coopération.

2.2 Les fonds spéciaux en consultation uniquement :

Le fonds local propose des livres, documents et journaux en rapport avec la région de Mouscron.

Le fonds Henri Falaise : ce fonds comprend les legs de Michel Cliquet et d'Andrée Sodenkamp. Ce sont principalement des ouvrages de poésie contemporaine consultables sur place sur simple demande.

La bibliothèque des aveugles : en collaboration avec l'O.N.A., la bibliothèque propose des catalogues de documents sur fond sonore, catalogues écrits et en braille, ainsi qu'un service de prêts de ces documents à domicile.

Le fonds Jacky Legge : ouvrages d'écrivains de Wallonie picarde.

3. Les acquisitions

La bibliothèque de Mouscron acquiert des ouvrages destinés à un large public et qui sont régulièrement renouvelés. Pour tous les sujets, elle propose aussi des ouvrages d'initiation et de vulgarisation.

Très généralement, le niveau de la documentation proposée couvre un spectre allant de l'initiation ou de la lecture « facile » jusqu'à l'approfondissement, quel que soit l'usage considéré : information, loisir, étude.

Les romans seront fournis selon un éventail de lecture important pour la diversité et la qualité.

Les acquisitions sont faites grâce aux outils bibliographiques professionnels (catalogues d'éditeurs, presse professionnelle, revues critiques, presse parlée, écrite, télédiffusée, internet).

La bibliothèque porte un soin particulier à choisir et à mettre en valeur des auteurs belges et régionaux, ainsi que des primo-romanciers (participation active au Festival du premier roman de Chambéry).

Nous portons une attention particulière à éviter :

- Les documentaires à caractère raciste, pornographique ou portant atteinte à la dignité de l'homme, sauf s'ils présentent un intérêt historique.
- Certains ouvrages à caractère ésotérique ou mystique pouvant émaner de sectes, ainsi que certains ouvrages relatifs aux sciences occultes, à la parapsychologie et sujets similaires.

4. Traitement des suggestions des lecteurs

Les demandes des usagers sont analysées et prises en compte selon l'intérêt qu'elles présentent pour l'enrichissement des collections et dans les limites des crédits de la bibliothèque. Seule l'équipe est habilitée à juger de l'intérêt des demandes et des suites à leur donner. Elles ne donnent donc pas lieu à un achat systématique.

5. Règles d'élimination et de conservation

La bibliothèque de Mouscron n'est pas une bibliothèque de conservation. Les collections sont donc régulièrement revues et réactualisées. Elle ne possède pas non plus de fonds précieux et patrimoniaux.

Selon les cas, les ouvrages obsolètes ou défraîchis sont éliminés ou conservés en magasin. Ils peuvent également faire l'objet d'un transfert vers la réserve centrale de la Communauté française située à Lobbes.

6. Critères éthiques

Le pluralisme de l'offre est imposé par la déontologie professionnelle : l'offre doit être représentative des différents courants de pensée et d'opinion, en évitant toute censure politique et idéologique. La bibliothèque s'accorde ainsi aux principes de démocratie. En section jeunesse, certains albums ou romans mis à la disposition peuvent choquer ou déranger les enfants s'ils n'ont pas un accompagnement.

7. Les dons

Les dons sont acceptés. Toutefois, les documents ne sont intégrés dans les collections que s'ils respectent les orientations de la présente charte des collections. Les documents non intégrés sont ou distribués à des œuvres ou détruits. Après le dépôt des dons, la bibliothèque se réserve le droit de leur donner l'orientation qui lui semble la plus adéquate.

Règles de vie collective

- Les usagers sont tenus de respecter la neutralité de l'institution ; toute propagande y est interdite.
- L'affichage n'est autorisé que pour les informations à caractère culturel ou intellectuel après autorisation de la direction.
- Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Ils doivent éviter toute perturbation susceptible de nuire aux autres usagers ou au personnel.
- Il est notamment interdit de fumer, de manger, de boire, de circuler en roller et à vélo d'enfant, d'utiliser un téléphone portable, d'introduire tout objet dangereux dans les locaux de la bibliothèque.
- Les usagers doivent respecter les locaux, matériels et mobiliers mis à leur disposition.
- Les animaux sont interdits, à l'exception des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées.
- Le personnel n'est responsable ni des personnes ni des biens du public.
- Tout enfant de moins de 6 ans doit être accompagné d'un adulte. Les parents ou accompagnateurs demeurent expressément responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge.
- Les sacs, cartables,... ne sont pas admis en salle de lecture dans la bibliothèque rue du Beau-Chêne. Des casiers gratuits et sécurisés sont à votre disposition dans le hall.
- Déposez les documents retirés des rayons sur la table de prêts ; le personnel les rangera. Un document mal rangé est un document perdu.

- Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.
- Le non respect des articles du règlement peut provoquer la suspension de l'accès aux services des bibliothèques du réseau.
- Le personnel est chargé, sous la responsabilité de la direction, de l'application du présent règlement. Il est habilité à demander à quiconque ne respectant pas le règlement de quitter l'établissement.
- Le personnel est habilité à contrôler les issues et demander aux usagers de vider leurs poches ou leurs bagages dans le cas d'un constat d'infraction, notamment en cas de disparition de documents.
- Le présent règlement et toute modification seront portés à la connaissance du public par tout moyen adapté. Un exemplaire de ce règlement est disponible aux banques d'accueil et de prêts de chaque bibliothèque.
- Il est distribué à chaque nouveau lecteur et aux lecteurs inscrits.
- Le présent règlement est consultable sur les postes informatiques publics et sur le site Internet de la Bibliothèque Publique de Mouscron.

***Pour une aide, un partenariat, une collaboration,
pensez Bibliothèque Publique de Mouscron***

mail : bibliotheque@mouscron.be
www.bibliotheque-mouscron.be



La Bibliothèque Publique de Mouscron
remercie ses partenaires



A.S.B.L. Bibliothèque Publique de Mouscron
Rue du Beau-Chêne 20, 7700 Mouscron
Tel : (+32)(0)56.86.06.80 - Fax : (+32)(0)56.34.61.00
e-mail : bibliotheque@mouscron.be - www.bibliotheque-mouscron.be